

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE :

- VU la Proclamation du 10 Décembre 1969 ;
 - VU le Décret n° 69-319/D/SGG du 12 Décembre 1969, portant création du Directoire ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-53/D du 26 Décembre 1969, portant Charte du Directoire ;
 - VU le Décret n° 254/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le Décret n° 69-142/PR/SGG du 19 Juin 1969 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret n° 69-327/D/SGG du 18 Décembre 1969, portant répartition des Départements Ministériels entre les Membres du Directoire ;
 - VU le Décret n° 69-54 PR/MFPRAT-SG du 17 Février 1969 portant réorganisation du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail ;
 - VU la Loi 64-34 du 12 Décembre 1964 fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU les nécessités de service ;
- Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail ;

Le Conseil du Directoire, entendu

D E C R E T :

Article 1er - Est abrogé le Décret n° 357/PR/MFPRAT du 13 Novembre 1968 portant nomination de Monsieur DALODE René, Directeur par intérim du Travail et des Lois sociales.

Article 2 - Mr Valentin Nestor GBAGUIDI, Administrateur de 2ème classe, licencié en Droit, Diplômé de l'I I A P (section sociale, catégorie A) est nommé Directeur du Travail et de la Main-d'Oeuvre par intérim.

Article 3 - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Février 1970

par le Président du Directoire

Le Membre du Directoire chargé de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative, du Travail, de l'Economie et des Finances,

Lieutenant-Colonel
Iropa Maurice KOUANDETE

Lieutenant Colonel
Paul Emile de SOUZA

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
MFPRAT et ses Sces 20 - Ministères 10
SGM 10 - SGG 4 - DB-CF-EC-Solde 4
SGPR-IAA-DCOT-DN-JORD-Gde Chanc. 6
IEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Trésor 4
LI 8 - Intéressé 1.